

L'AMAP DES VARENNES

L'AMAP des Varennes est un projet initié par le Comité de Côte d'Or du Mouvement « Appel pour une Insurrection des Consciences » (mouvement inspiré de l'œuvre de Pierre RABHI , agro-écologiste)

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Cette association regroupe des consommateurs adhérents et un paysan local. Ils établissent ensemble un partenariat sans intermédiaire permettant à la ferme de fournir aux abonnés régulièrement un panier de produits biologiques variés, de qualité. Depuis l'année 2000, des AMAP apparaissent pour soutenir une agriculture plus humaine.

Pourquoi une AMAP ?

Une AMAP permet d'instaurer un commerce équitable et transparent avec un paysan local, qui ne pourrait pas tenir longtemps en vendant ses produits à la grande distribution.

L'engagement des consommateurs pour une saison et le paiement à l'avance des produits donnent au paysan une sécurité financière et l'assurance que toute sa production sera vendue.

Il peut alors tout entier se consacrer à ses cultures, pour obtenir des prix défiant toute concurrence, des produits frais et sains en protégeant l'environnement et la biodiversité.

Une AMAP pour qui ?

Pour un producteur respectueux de l'environnement et du consommateur dans une ferme à taille humaine.

Pour des consommateurs soucieux de consommer des produits agricoles sains, de participer à la protection de la nature et à la conservation d'une agriculture durable et de proximité.

Comment fonctionne une AMAP ?

Comme dans toute association, le versement d'une cotisation annuelle (15 €) est requis pour couvrir les frais de fonctionnement.

Un contrat d'abonnement est signé entre les abonnés et le producteur pour la fourniture de paniers hebdomadaires. Les consommateurs établissent avec le paysan le plan de production en fonction de leurs demandes et des contraintes propres du paysan. Le prix de revient du panier de produits correspond au prix payé par les abonnés.

Pour obtenir son panier, il est préférable que chaque abonné vienne sur la ferme, mais d'autres solutions sont possibles en fonction des contraintes que des abonnés peuvent avoir pour certaines semaines. Le partenariat créé par l'AMAP est dynamisé par l'organisation d'animations sur le lieu de production ou ailleurs. Un bulletin de liaison sera édité et proposé régulièrement à tous les adhérents.

Le producteur de l'AMAP des Varennes

GABRIEL VAUDRAY

03.80.76.59.50

17, Grand Rue --- 21490 BRETIGNY les NORGES

Gabriel VAUDRAY réalise une installation jeune agriculteur depuis juillet 2004.

L'exploitation se situe au cœur du village de Bretigny les Norges à 10 kms de Dijon.

Il a repris des bâtiments et des terres agricoles familiales pour installer dans un premier temps un élevage de lapins Fauve de Bourgogne. Une production maraîchère et de petits fruits est prévue selon les principes de l'agriculture biologique afin de pouvoir travailler à plein temps sur l'exploitation et obtenir un revenu suffisant pour vivre de ce travail.

Souhaitant aussi vendre en direct cette production végétale, il recherchait un mode associatif pour écouler ses produits, d'où la création d'une AMAP avec une vingtaine d'abonnés.

Les cultures sont plantées sur environ un hectare de terres dans le respect de la charte des AMAP. Il y a d'une part, un îlot de deux parcelles en terre blanche bien adaptée à la culture maraîchère, auquel s'ajoute une parcelle en terre rouge sur laquelle sont mis en culture des plants de cassissiers, groseilliers, framboisiers et fraisiers.

Gabriel pourra proposer aux abonnés de l'Amap des paniers hebdomadaires constitués de légumes et fruits de saison frais. Il pourra aussi y ajouter occasionnellement des œufs et des conserves stérilisées en autoclave avec le surplus de production.

La production et l'élevage des lapins n'entrera pas dans le contenu des paniers. Par contre, tout adhérent souhaitant acheter du lapin bénéficiera d'un prix préférentiel.

Les adhérents de l'AMAP

Contact adhérents :

Stéphan Nedeljkovitch

03.80.23.39.74

Toute personne seule, ou les familles, peuvent adhérer à l'AMAP des Varennes dans la limite des capacités de production du paysan. Ces personnes auront fait un choix militant puisque l'adhésion pour un an suppose de participer activement à l'association. En restant fidèles au système, ils s'investissent pour faire fonctionner démocratiquement l'AMAP et restent en contact régulièrement avec le paysan et les autres adhérents de l'association. Le principe d'entraide mutuelle est particulièrement développé au sein d'une amap. Il est possible de se retirer de l'Amap à la fin d'une saison de production et de trouver un remplaçant. En cas de courtes absences (1 à 2 semaines) les paniers seront retirés par le remplaçant déclaré au contrat.

Des animations seront organisées sur la ferme ou en dehors et un bulletin de liaison sera édité par les membres de l'Amap et remis régulièrement aux adhérents.

L'association AMAP DES VARENNES fonctionne comme toutes les associations loi 1901 avec des statuts déposés en préfecture, l'élection d'un CA, d'un bureau et la mise en place de diverses commissions nécessaires au fonctionnement normal de l'Amap. Un règlement intérieur est établi et sera remis à chaque adhérent.